

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Décembre 2024

États-Unis

Le Département d'État a mis à jour la liste de compétences des visiteurs participant à programme d'échange.

Sommaire

Le 9 décembre 2024, le Département d'État des États-Unis a annoncé la publication d'une version mise à jour de la liste de compétences pour les visiteurs participant à un programme d'échange (*exchange visitor*). Il s'agit de la première mise à jour depuis 2009. Le Département d'État et le département de la Sécurité intérieure des États-Unis utilisent la liste de compétences pour déterminer si un étranger qui a été admis aux États-Unis dans le cadre d'un programme d'échange à titre de visiteur non-immigrant de statut « J », ou qui a acquis le statut « J » après son admission, est assujetti à l'exigence de résidence à l'étranger de deux ans prévue à l'alinéa 212(e) de l'*Immigration and Nationality Act* (INA).

La mise à jour annoncée concerne exclusivement les pays visés par la liste de compétences. Dans le cadre de cette mise à jour, le Département d'État n'a pas modifié les compétences désignées dans la liste; pour les pays visés par la version mise à jour de la liste de compétences, les compétences resteront les mêmes que dans la liste de 2009.

Les non-immigrants actuels et anciens de statut J-1 et J-2, qui sont devenus assujettis à l'exigence de résidence à l'étranger de deux ans prévue à l'alinéa 212(e) de l'INA au moment de leur admission ou de l'obtention du statut « J » selon la version précédente de la liste de compétences, n'y seront plus assujettis si leur pays ne figure plus dans la liste de compétences révisée.

Contexte

En vertu de l'alinéa 212(e), certains visiteurs participant à un programme d'échange de statut J-1 et J-2 sont inadmissibles à demander un visa d'immigrant, la résidence permanente ou certains visas de non-immigrants jusqu'à ce qu'ils aient résidé et aient été effectivement présents dans leur pays de nationalité ou leur dernier pays de résidence pendant une période totale d'au moins deux ans après leur départ des États-Unis, ou jusqu'à ce qu'ils soient dispensés de cette exigence. Un visiteur participant à un programme d'échange et ses personnes à charge peuvent devenir assujettis à l'alinéa 212(e), en fonction de la liste de compétences, si le visiteur participant suit une formation médicale de cycle supérieur aux États-Unis et/ou s'il reçoit un financement du gouvernement des États-Unis ou du gouvernement de son pays d'origine à l'appui du programme d'échange.

La liste de compétences indique quelles compétences sont considérées, selon le Département d'État, en pénurie dans un pays donné.

Analyse

Le Département d'État met à jour les pays figurant sur sa liste de compétences révisée en tenant compte de trois éléments : 1) le produit intérieur brut (PIB) par habitant; 2) la taille du pays; et 3) le taux migratoire global vers l'étranger. Le Département d'État a conclu que, pour appuyer les objectifs des États-Unis en matière de développement des pays étrangers, il convient d'inclure dans la liste de compétences les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 7 500 \$ (en dollars de 2023, à parité de pouvoir d'achat); les petits pays dont le PIB par habitant se situe entre 7 500 \$ et 15 000 \$; et les pays dont le PIB par habitant se situe entre 7 500 \$ et 15 000 \$ et qui ont connu un mouvement migratoire important vers l'étranger au cours des dix dernières années.

Ces critères visent à veiller à ce que les pays ayant un faible niveau de développement ainsi que les pays dont le niveau de développement est plus élevé, mais qui sont aux prises avec des circonstances atténuantes entravant la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, restent sur la liste de compétences, aux fins du développement de ces pays. Le but de ces révisions est aussi de s'assurer que les pays figurant dans la version mise à jour de la liste de compétences ont clairement besoin des services de personnes œuvrant dans des domaines déterminés de connaissances ou de compétences spécialisées.

Le Département d'État a retiré au total 37 pays de la nouvelle liste de compétences, dont les suivants :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| ▶ l'Albanie | ▶ l'Argentine |
| ▶ le Brésil | ▶ la Chine continentale |
| ▶ la Colombie | ▶ la Géorgie |
| ▶ l'Inde | ▶ l'Indonésie |
| ▶ la Malaisie | ▶ Oman |
| ▶ le Pérou | ▶ l'Afrique du Sud |
| ▶ la Corée du Sud | ▶ la Thaïlande |
| ▶ la Turquie | ▶ les Émirats arabes unis |

Les pays actuellement visés par la liste de compétences sont indiqués à la page suivante :

<https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas/visa-information-resources/skill-list-by-country.html>.

Le Département d'État compte examiner la liste de compétences tous les trois ans.

Conséquences

Les visiteurs non-immigrants participant à un programme d'échange de statut « J », qui étaient assujettis à l'exigence de résidence à l'étranger de deux ans au moment de leur admission ou de l'obtention du statut « J », conformément aux désignations dans la version précédente de la liste de compétences, n'y seront plus assujettis si le Département d'État a retiré leur pays de la liste de compétences révisée.

Toutefois, un non-immigrant de statut « J » peut tout de même devoir satisfaire à l'exigence de deux ans, ou devoir obtenir une dispense, si son programme était financé par le gouvernement ou s'il a reçu une formation ou un diplôme en médecine aux États-Unis. Les visiteurs participant à un programme d'échange qui ont besoin d'une décision du Département d'État pour déterminer si l'exigence de résidence de deux ans à l'étranger s'applique à eux peuvent [demander un avis consultatif](#) à la Division d'examen des dispenses (*Waiver Review Division*).

Nous continuons de surveiller la situation et d'analyser son évolution. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Les équipes diversifiées d'EY, réparties dans plus de 150 pays, renforcent la confiance grâce à l'assurance que leur permettent d'offrir les données et la technologie, et aident les clients à croître, à se transformer et à exercer leurs activités.

Que ce soit dans les services de certification, de consultation, de stratégie, de fiscalité ou de transactions, ou encore, au sein des services juridiques, les équipes d'EY posent de meilleures questions pour trouver de nouvelles réponses aux enjeux complexes du monde d'aujourd'hui.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com/fr_ca.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2024 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 010772-24Gbl

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Alex Israel, associé

+1 416 943 2698

alex.d.israel@ca.ey.com

Marwah Serag, associée

+1 416 943 2944

marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée

+1 416 943 5411

melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP

Sharon Mehlman, associée

+1 858 404 9350

[sharon.mehlman@mehlmanjacbs.com](mailto:sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com)

Dilnaz A. Saleem, associée

+1 713 750 1068

dilnaz.saleem@mehlmanjacbs.com

Auteur : Braeden Newman, avocat

+1 519 498 3819

Braeden.Newman@ca.ey.com